MINISTERE DE LA SANTE

SECRETARIAT GENERAL

BURKINA FASO Unité – Progrès - Justice =+=+=+=+=

> Le Contrôleui Financier du

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE YALGADO OUEDRAOGO

Arrêté N° 2004 <u>2 6 5</u> MS/SG/CHUYO Portant nomination du Chef de service de la Chirurgie Générale et Digestive du Centre Hospitalier Universitaire Yalgado Ouédraogo.

LE MINISTRE DE LA SANTE,

Vu la Constitution :

Vu le Décret n°2002-204/PRES du 06 juin 2002, portant nomination du

Premier Ministre;

Vu le Décret n° 2004-0003/PRES/PM du 17 janvier 2004, portant

remaniement du Gouvernement du Burkina Faso;

Vu le Décret n° 2002-464/PRES/PM/MS du 28 octobre 2002, portant

organisation du Ministère de la Santé;

Vu le Décret n° 99-278/PRES/PM/MS/MEF/MASF du 03 août 1999,

portant statuts des Etablissements Hospitaliers Publics ;

Vu l'Arrêté n° 2000-053/MS du 08 février 2000, portant organisation et

fonctionnement des Etablissements Hospitaliers Publics;

Sur proposition de la Directrice Générale du Centre Hospitalier

Universitaire Yalgado OUEDRAOGO.

ARRETE:

Article 1 Monsieur SANO Daman, Professeur Agrégé, Mle 15 008, est nommé Chef de service de Chirurgie Générale et Digestive du Centre

Hospitalier Universitaire Yalgado OUEDRAOGO.

Article 2 : Le Secrétaire Général du Ministère de la Santé et la Directrice Générale

du Centre Hospitalier Universitaire Yalgado OUEDRAOGO sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent

arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de prise de

service de l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où

besoin sera.

AMPLIATIONS

1 - CAB 1 - Intéressé

1 - SG 1 - Archives

1 - DGHSP 1 - Tout services

1 - Solde

1 - CHUYO

Ouagadougou, le 1 6 CEP 2004

Bédouma Alain YODA ./Officier de l'Ordre National